

3. COUR-MARTIALE DE DISTRICT (suite)

L'Officier Commandant A.I.T.C. A/13 fera les arrangements pour la Cour et fournira les commis requis.

Les procédures seront transmises aux Quartiers Généraux, District Militaire No. 5, (Q-39-C-2032)

COUR-MARTIALE DE DISTRICT

Les Officiers sous-mentionnés s'assembleront au Camp Valcartier, P.Q., à 1030 Hres., le 30-9-41, dans le but de juger, par une Cour-Martiale de District, la personne accusée: D-57511 Pte. Améric Mercier, R. de Mais. C.A. (et toute personne ou personnes qui seront présentées devant eux.

PRESIDENT: Lt-Col. P. Flynn, R.22e R. C.A.

MEMBRES: Capt. R.H. Ievers, R.R. of C. C.A.

Capt. A. Paradis, R.C.C.S. C.A.

MEMBRE EN ATTENTE: Capt. A. Bonin, F.M.R. C.A.

JUGE-AVOCAT: Major Laval Fortier, A.J.A.G., M.D.5.

PROCEUREUR: Lt. L.C. Archarbault, R. de Mais. C.A.

OFFICIER DE LA DEFENSE: 2/Lt. J.H. Fortier, F.M.R. C.A.

L'accusé sera averti et tous les témoins dûment requis d'être présents.

Les Officiers Commandants s'assureront que tous les Officiers disponibles assistent aux procédures pour fins d'instruction.

L'Officier Commandant A.I.T.C. A/13 fera les arrangements pour la Cour et fournira les commis requis.

Les procédures seront transmises aux Quartiers Généraux, District Militaire No. 5. (Q-39-II-1861)

COUR-MARTIALE DE DISTRICT

Les Officiers sous-mentionnés s'assembleront au Camp Valcartier, P.Q., à 1030 hres., le 30-9-41, dans le but de juger, par une Cour-Martiale de District, la personne accusée: D-36257 Pte. Lionel Coté, R.22e R. C.A. (et toute personne ou personnes qui seront présentées devant eux.

PRESIDENT: Lt-Col. Flynn, R.22e R. C.A.

MEMBRES: Capt. R.M. Ievers, R.R. of C. C.A.

Capt. A. Paradis, R.C.C.S. C.A.

MEMBRE EN ATTENTE: Capt. A. Bonin, F.M.R. C.A.

JUGE-AVOCAT: Major Laval Fortier, A.J.A.G., M.D.5.

PROCEUREUR: 2/Lt. H. Lepage, R.22e R. C.A.

OFFICIER DE LA DEFENSE: Lt. P. Magnan, R.22e R. C.A.

L'accusé sera averti et tous les témoins dûment requis d'être présents.

Les Officiers Commandants s'assureront que tous les Officiers disponibles assistent aux procédures pour fins d'instruction.

L'Officier Commandant A.I.T.C. A/13 fera les arrangements pour la Cour et fournira les commis requis.

Les Procédures seront transmises aux Quartiers Généraux, District Militaire No. 5. (Q-39-C-240)

4. COMITE D'OFFICIERS DE COURS D'ENQUETE

Le Comité d'Officiers de Cours d'Enquête s'assemblera au Camp Valcartier P.Q., à une heure et date à être fixées par le Président, dans le but d'enquêter et faire rapport sur les absences illégales et les pertes d'équipement (s'il y en a) des sous-mentionnés:

E-5037 Sdt. Ostiguy, W. H.Q. E-5707 Sdt. Tremblay, J.B. 1re Inf.

5. PERMUTATION

Les sous-mentionnés sont permutés tel qu'indiqué ci-dessous:

(s) D-61582 Pte. Aubin, L. De 1'Ec. d'Inst. à la 6e Cie. d'Inf.

(a) D-62637 " Robert, L. De 1'Ec. d'Inst. à la 6e Cie. d'Inf.

(a) D-62968 " Rocheleau, A. De 1'Ec. d'Inst. à la 6e Cie. d'Inf.

(a) D-114678 " Laprade, P.E. De la 3e Cie. d'Inf. à la Cie. H.Q.

E-615098 " Ouellet, R. De la 1re. Cie d'Inf. à 1'Ec. d'Inst.

6. COMITE DES SPORTS (amendement)

D.C. 207, para. 6, d/27-8-41: au Major J. La Fontaine, substituez: Hon.

Capt. J.R. Cloutier, A.I.T.C. A/13.

*Antessier*

(J.A. Tessier) Capitaine & Adjudant,

CENTRE D'INSTRUCTION SUPERIEURE D'INFANTERIE, No. A/13.

Camp Valcartier, P.Q.